

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514-872-3000
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes — commissions@montreal.ca

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude du budget 2026 et du PDI 2026-2035

PROJET DE RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration tient à exprimer sa sincère reconnaissance envers les 26 services municipaux et les 16 sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal ayant pris part à l'étude publique du budget de fonctionnement 2026 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026–2035.

Les commissaires souhaitent souligner la grande qualité des présentations soumises ainsi que la disponibilité et l'engagement des directions et de leurs équipes, qui ont répondu avec rigueur aux questions des commissaires et du public.

La Commission tient également à saluer la participation active des citoyennes et citoyens, en présence et en ligne, dont les interventions ont enrichi les échanges. Leur contribution est essentielle au bon déroulement de ce processus démocratique.

À l'issue de ses travaux, la Commission soumet ses constats et ses recommandations.

1. Budget 2026 et PDI 2026-2035 de la Ville de Montréal et gestion financière

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Montréal, équilibré à hauteur de 7,67 G\$, ainsi que le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G\$, représentent des outils structurants ayant des impacts financiers, sociaux, territoriaux et environnementaux majeurs sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a exprimé, à travers ses orientations budgétaires, sa volonté d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques tout en offrant des services de qualité à la population et en respectant la capacité de payer des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice budgétaire s'articule autour de thématiques prioritaires complexes, notamment la lutte contre l'itinérance, l'habitation, la sécurité, la mobilité, la résilience climatique et le développement de l'Est de Montréal, lesquelles nécessitent une analyse approfondie et transversale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville assurera le retour du ratio d'endettement à 100 % de ses revenus en 2026, soit une année plus tôt que prévu, et qu'elle maintient sa stratégie d'accroissement des paiements au comptant;

CONSIDÉRANT les écarts significatifs observés entre les prévisions budgétaires 2025 et les dépenses réelles de nombreux services;

CONSIDÉRANT les dépassements récurrents du budget de rémunération des heures supplémentaires des effectifs policiers et civils du Service de police de la Ville de Montréal, qui se chiffrent à 34,2 M\$ en 2025;

CONSIDÉRANT le chantier lancé par l'Union des municipalités du Québec sur la fiscalité municipale, qui vise à faire un portrait complet des finances des municipalités, à étudier les nouveaux pouvoirs fiscaux qui leur sont dévolus et à identifier des solutions porteuses pour moderniser la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont pour mission d'offrir des services de proximité essentiels, notamment en matière d'entretien des infrastructures, de propreté, de gestion des matières résiduelles, d'environnement et de qualité de vie et qu'elles doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer efficacement leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT la bonification des PDI des arrondissements afin de répondre aux besoins croissants en maintien d'actifs;

CONSIDÉRANT QUE le Budget climat constitue désormais une composante intégrée du budget de la Ville de Montréal, orientant la planification financière municipale vers l'atteinte des objectifs de transition écologique et de résilience climatique.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-1.** Adopter les budgets 2026 et les PDI 2026-2035 de la Ville de Montréal, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés, ainsi que de la Société de transport de Montréal.
- R-2.** Respecter le ratio d'endettement à 100 % pour 2026 ainsi que pour les années suivantes et poursuivre la stratégie d'accroissement des paiements au comptant.
- R-3.** Appuyer les travaux de l'Union des municipalités du Québec portant sur la modernisation de la fiscalité municipale et participer aux démarches visant à obtenir un régime fiscal mieux adapté aux responsabilités réelles des municipalités.
- R-4.** Renforcer le contrôle des dépenses au sein de l'ensemble des services, notamment ceux présentant des écarts importants entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles.
- R-5.** Poursuivre les mécanismes de suivi et de reddition de comptes relativement aux dépenses du budget dans l'ensemble des services de la Ville et des arrondissements.
- R-6.** Demander au Service de police de la Ville de Montréal d'intensifier ses efforts afin de poursuivre la réduction des dépassements budgétaires,

notamment en maintenant la diminution du recours aux heures supplémentaires.

- R-7.** Recentrer les budgets de la Ville sur la prestation des services de base et sur le maintien des actifs en considérant les projets déjà en développement ou en planification.
- R-8.** Poursuivre le nouvel élan d'accroissement des PDI alloués aux arrondissements.
- R-9.** Poursuivre la promotion et l'intégration systématique du Budget climat dans les décisions de la Ville, afin d'assurer que les choix budgétaires soutiennent pleinement les objectifs de la transition écologique.
- R-10.** Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité, tout en évaluant les coûts administratifs et en tenant compte des bénéfices environnementaux.

2. Lutte contre l'itinérance

CONSIDÉRANT QUE la ville de Montréal, comme l'ensemble du Québec, traverse une crise sociale marquée par une hausse significative de la précarité et de l'itinérance ainsi que par une détérioration récente des conditions de vie de nombreuses personnes;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles sommes sont investies dans la lutte contre l'itinérance à la hauteur de 20 M\$ en 2026, pour un total historique d'investissements de 30 M\$;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un Groupe d'intervention tactique en itinérance pour coordonner les interventions sur le terrain et la planification des actions à déployer auprès des populations vulnérables, en collaboration avec les différents partenaires, dont le gouvernement du Québec et les organismes de première ligne;

CONSIDÉRANT QUE le financement des services sociaux et de santé relève des paliers de gouvernement supérieurs, lesquels ont la responsabilité d'assurer des ressources adéquates pour répondre aux besoins croissants des populations vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a identifié des terrains vacants, des stationnements et des bâtiments municipaux inoccupés pouvant être convertis en logements sociaux et abordables ou en haltes-chaud.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-11.** Poursuivre les échanges avec le gouvernement du Québec afin d'obtenir des sommes supplémentaires récurrentes liées aux services sociaux et de santé, destinées à l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- R-12.** Poursuivre les investissements dédiés à la lutte contre l'itinérance, tout en assumant un rôle de leadership afin de coordonner les actions et de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, notamment en maintenant une structure de travail concertée, pluridisciplinaire et collaborative.
- R-13.** Poursuivre les efforts de conversion de terrains et bâtiments inoccupés en logements sociaux et en haltes-chaud afin de répondre à différents besoins.

3. Financement du maintien des actifs

Actifs municipaux

CONSIDÉRANT QUE selon le *Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2024*, déposé en juin 2025, près du quart des actifs de la Ville est classé en mauvais ou en très mauvais état, et que les besoins annuels moyens pour les dix prochaines années en investissements de maintien et pour la mise aux normes se chiffrent à 2,5 G\$;

CONSIDÉRANT le *Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030* et les engagements de la Ville en matière d'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de certains projets municipaux majeurs peut s'étendre sur de longues périodes, engendrer des hausses substantielles de coûts et influencer la planification financière, et que ces retards peuvent avoir des impacts importants sur le budget annuel de la Ville et sur son PDI;

CONSIDÉRANT les investissements importants qui devront être réalisés au cours des prochaines années afin d'assurer le maintien et la mise à niveau des infrastructures de la Biosphère;

CONSIDÉRANT QUE la *Stratégie d'électrification des transports 2021-2023* de la Ville de Montréal a permis d'atteindre les principales cibles de renouvellement du parc municipal et que des travaux interservices sont en cours afin d'assurer la poursuite de l'électrification de la flotte de véhicules;

CONSIDÉRANT la mutualisation des flottes de véhicules entre les arrondissements, mise en place afin d'assurer une plus grande équité, de centraliser la gestion et d'optimiser l'utilisation et le rendement des ressources municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette mutualisation peut avoir des impacts sur la qualité et la rapidité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens dans les arrondissements.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-14.** Prioriser le maintien et la remise en état des actifs existants plutôt que le développement de nouveaux actifs lorsque possible.
- R-15.** Prévoir et intégrer, dès la phase de planification et de développement de tout nouvel actif, les budgets nécessaires à son entretien et à sa pérennité.
- R-16.** Poursuivre une approche transversale intégrant les principes d'accessibilité universelle dans la planification, le maintien et la réfection des actifs municipaux et continuer à investir pour sa réalisation.
- R-17.** Mettre en place des mesures visant à réduire la durée de réalisation des projets d'envergure, notamment en améliorant la planification, la coordination et le suivi de ces projets, afin d'éviter les dépassements de coûts et d'assurer une meilleure maîtrise budgétaire et une mise en œuvre plus efficace du PDI.
- R-18.** Demander à la Société du parc Jean-Drapeau et au Service d'Espace pour la vie d'élaborer un plan d'action dédié à la Biosphère, couvrant une période de planification excédant la durée actuelle de trois ans.

- R-19.** Continuer l'électrification du parc de véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers, en se concentrant sur les commandes passées, et en poursuivant l'acquisition, selon la disponibilité des véhicules sur le marché.
- R-20.** Informer les personnes élues du nombre, de la localisation et de l'état de la flotte de véhicules dans les arrondissements et les services centraux lors de l'entrée en vigueur de la centralisation du Service du matériel roulant et des ateliers, et la destination des mouvements annuels depuis ce temps.
- R-21.** Améliorer les sommaires décisionnels du Service du matériel roulant et des ateliers lors de l'achat de véhicules en indiquant clairement la raison de l'achat ainsi que le service central ou l'arrondissement auquel il est destiné.

Société de transport de Montréal

CONSIDÉRANT l'état préoccupant des actifs de la Société de transport de Montréal, dont 42 % sont actuellement classés en mauvais et en très mauvais état selon l'indice d'état gouvernemental, ce qui pourrait avoir un impact sur la fiabilité et la performance du réseau;

CONSIDÉRANT les besoins d'investissements majeurs requis pour limiter le vieillissement des infrastructures de la Société de transport de Montréal et les maintenir en bon état, besoins évalués à un minimum de 15,2 G\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Montréal a identifié, parmi les solutions au sous-financement, la possibilité de lisser le déploiement de l'électrification des autobus ainsi que de revoir les processus d'autorisation et de subvention des projets;

CONSIDÉRANT les nouvelles restrictions administratives découlant du *Plan québécois des infrastructures 2025-2035* quant à l'utilisation des fonds par la Société de transport de Montréal.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-22.** Obtenir du financement récurrent dédié au maintien des actifs de la Société de transport de Montréal, en priorisant les représentations auprès des gouvernements supérieurs.
- R-23.** Appuyer la demande de financement de la Société de transport de Montréal visant l'acquisition d'autobus hybrides ainsi que sa stratégie de lissage pour le déploiement graduel de l'électrification des autobus.

4. Amélioration des communications, de la concertation et des relations avec les instances et la population

CONSIDÉRANT QUE les documents budgétaires présentent des tableaux et des explications sur les compétences relevant de la Ville et des arrondissements (compétences locales), sur les compétences d'agglomération et sur les compétences mixtes;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un nouveau rôle d'évaluation foncière entraîne des variations importantes dans la quote-part exigée des villes reconstituées, et que la compréhension de ces impacts financiers constitue un enjeu essentiel pour assurer la transparence envers les citoyennes et les citoyens;

CONSIDÉRANT les efforts de concertation et de consultation entre la ville-centre, les services, les arrondissements et les autres villes liées;

CONSIDÉRANT les efforts et les actions de communication et de consultation de la Ville de Montréal auprès de la population de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le budget relevant des compétences d'agglomération représente 51 % du budget total de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE près de 250 000 citoyennes et citoyens résident dans les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal et contribuent de manière significative au budget de la Ville de Montréal.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-24.** Reconnaître les arrondissements ainsi que les villes reconstituées comme de véritables partenaires et renforcer la qualité des communications ainsi que le partage d'information entre la ville-centre, les arrondissements et les villes reconstituées.
- R-25.** Renforcer les mécanismes de consultation en amont et la concertation avec les arrondissements et les villes reconstituées.
- R-26.** Présenter de façon explicite et visuelle dans le gabarit de présentation utilisé lors de l'étude publique du budget, les éléments budgétaires qui sont de compétences locales, de compétences d'agglomération et de compétences mixtes, afin de faciliter la compréhension de ces enjeux pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'agglomération montréalaise, dès la prochaine édition du budget.
- R-27.** Intégrer dans les présentations budgétaires des informations explicites sur l'impact des quotes-parts exigées des villes liées, afin que les citoyennes et les citoyens saisissent mieux les effets du rôle sur leur contribution financière lorsqu'un nouveau rôle d'évaluation foncière est adopté.
- R-28.** Veiller à ce que les communications et les informations transmises par les services de la Ville soient acheminées, sous réserve du respect des règles de confidentialité, à toutes les personnes élues des arrondissements afin de leur permettre de répondre adéquatement aux questions des citoyennes et des citoyens et de prendre des décisions éclairées.
- R-29.** Renforcer les communications avec les citoyennes et les citoyens de l'agglomération pour que la population soit au centre des orientations et des actions.

5. Préparation et déroulement de l'étude publique du budget et du PDI

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur les finances et l'administration joue un rôle essentiel dans l'examen critique des choix budgétaires et qu'un échéancier condensé de l'étude publique du budget limite la marge de manœuvre pour approfondir l'analyse de la documentation budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE les fiches de planification, ou fiches PDI, présentent un sommaire des projets et des programmes par service, incluant l'ensemble des informations pertinentes pour en comprendre la portée et l'ampleur;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des budgets de la Ville de Montréal entre plusieurs services rend difficile l'obtention d'un portrait d'ensemble et complique la reddition de comptes.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-30.** Veiller à ce que la Commission sur les finances et l'administration dispose d'une période optimale afin de tenir une étude publique complète du budget et du PDI ainsi que d'un nombre de jours dédiés à la formulation de ses recommandations.
- R-31.** Présenter un tableau synthèse, pour chacun des services, de l'évolution des effectifs au cours des cinq dernières années, afin de faciliter la compréhension des variations de postes dans le temps, dès la prochaine édition du budget.
- R-32.** Améliorer les fiches PDI par l'ajout d'une description complète et détaillée des projets et d'un tableau synthèse annuel effectuant la nomenclature des projets réalisés, retirés ou amalgamés.
- R-33.** Fournir un sommaire exécutif résumant les points essentiels à chaque présentation des services, afin de faciliter la compréhension des informations auprès des citoyennes et des citoyens.